

Séance
extraordi-
naire du 17
décembre
2019 à 19h

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MON**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU DIX-SEPTIÈME (17^e) JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MIL DIX-NEUF (2019) À COMPTER DE 19 h À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI.

Sont présents :

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme. Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Trois (3) contribuables assistent à la séance alors que six (6) membres du personnel-cadre de la Ville, soient mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications et du cabinet du maire et Marie-Hélène Gauthier, directrice du service des ressources humaines et de l'urbanisme ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier et Marc-André Roy, directeur du service des travaux publics.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

19.12.651

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui regardent cette séance extraordinaire par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

19.12.652

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022.
4. Période de questions.
5. Clôture et levée de l'assemblée.

*Monsieur le maire présente le programme triennal
d'immobilisations 2020-2022*

La planification des investissements 2020-2022

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville de Mont-Joli compte réaliser ou entreprendre au cours des trois prochaines années pour combler ses besoins en investissements, particulièrement dans ses infrastructures vieillissantes. Selon les projections, les investissements de la Ville atteindront 17,7 M\$ au cours des trois prochaines années, dont 7,9 M\$ en 2020.

La plus grosse part ces investissements, soit 6,5 M\$, sera investie dans les travaux publics. La protection et la réhabilitation des infrastructures essentielles de l'eau et routières sont les éléments qui nécessiteront les plus grands investissements, soit près de 6 M\$. La réalisation de travaux de voirie et d'aqueduc dans l'avenue du Sanatorium, le prolongement du réseau d'aqueduc dans le Chemin de Price, et la réfection du Chemin des Peupliers figurent parmi les projets majeurs. Tous ces travaux sont financés en grande partie par des programmes de subvention.

En aménagement et développement, nous avons prévu une somme de 500 000 \$, en 2020, pour le développement résidentiel. La création d'une nouvelle aire domiciliaire favorisera la venue de nouvelles familles et ajoutera à notre offre. À plus long terme, nous planifions des investissements de 1 M\$ en 2021 et en 2022 pour le prolongement des services dans le parc industriel Pierre-De Bané.

En administration générale, la rénovation de l'hôtel de ville au coût projeté de 800 000 \$ s'inscrit parmi les principales dépenses. Les travaux sont admissibles à une subvention de 520 000 \$.

En loisirs et culture, une somme de 1 M\$ a été planifiée en 2021 afin de moderniser et d'ajouter aux installations du Parc Richelieu : courts de tennis, pataugeoire, bâtiment d'accueil, jeux d'eau, etc. Une somme de 25 000 \$ est prévue dès 2020 pour des services professionnels. En décembre, nous avons jeté les bases de ce projet en mandatant une firme spécialisée pour concevoir un plan directeur.

D'autres investissements, même plus modestes, participent aussi à l'amélioration de notre offre de services.

Les investissements ciblés dans le budget 2020 sont basés sur les besoins identifiés dans la communauté et s'inscrivent dans le droit-fil de notre planification stratégique, adoptée en 2018. Planification qui, je le rappelle, mise sur le développement économique et résidentiel et les relations citoyennes.

La gestion serrée de nos projets et la participation de partenaires financiers gouvernementaux nous permet de réaliser la grande majorité des investissements projetés à coûts moindres pour la Ville.

Ces investissements s'ajoutent aussi à tout ce qui se fait à Mont-Joli et dans La Mitis pour accroître le développement économique de notre territoire. C'est en additionnant nos forces et nos talents que l'on peut se donner un milieu de vie à la hauteur de nos attentes et de nos besoins.

Je remercie mes collègues du conseil municipal, la direction et le personnel de la Ville de Mont-Joli pour leur dévouement et leur engagement à faire de Mont-Joli une ville toujours plus moderne, attractive et tournée résolument vers l'avenir.

19.12.653 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2019, 2020 et 2021

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2020 2021 et 2022.

Le tableau en annexe fait partie intégrante de la présente résolution.

19.12.654 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

19.12.655 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 15, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière